

Avis de projet

**AMÉLIORATION DE LA ROUTE 175 À 4 VOIES DIVISÉES
DU KILOMÈTRE 84 AU KILOMÈTRE 227 (143 KM)**

**RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES
ET VILLE DE LATERRIÈRE**

CONTRAT N° : 3650-02-AC01
PROJET N° : 20-3972-0157 (DU KM 84 AU KM 144)
PROJET N° : 20-3671-0143 (DU KM 144 AU KM 227)
DOSSIER MTQ N° : 5.08.00 20.10

SERVICE DES INVENTAIRES ET DU PLAN

DIRECTION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN-CHIBOUGAMAU

22 AVRIL 2002

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre de l'Environnement de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222

Février 2000

À l'usage du ministère de l'Environnement

Date de réception

Numéro de dossier

1. Promoteur

Nom :	Ministère des Transports du Québec Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Adresse :	3950, boulevard Harvey, 1 ^{er} étage ----- Jonquière (Québec) ----- G7X 8L6
Téléphone :	(418) 695-7916
Télécopieur :	(418) 695-8143
Courriel :	
Responsable du projet :	Jean-Pierre Tremblay, directeur

2. Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)

Nom :	À déterminer par procédure d'appel d'offres public au printemps 2002
Adresse :	----- -----
Téléphone :	()
Télécopieur :	()
Courriel :	
Responsable du projet :	

3. Titre du projet

Projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées, du kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km).

4. Objectifs et justification du projet

Sécurité, circulation et contexte socio-économique interrégional

5. Localisation du projet

Le projet est localisé sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides, du kilomètre 84 au kilomètre 218, et dans les limites de la ville de Laterrière, du kilomètre 218 au kilomètre 227. Voir carte ci-jointe.

Une partie du projet dans la ville de Laterrière est localisée sur les lots et rangs suivants du cadastre du canton de Laterrière :

Rang 6 :	Lots 15 à 17
Rang 7 :	Lots 19 à 22
Rang 8 :	Lots 22 à 24
Rang 9 :	Lots 24 à 30
Rang Sud rivière Chicoutimi :	Lots 15 à 20

6. Propriété des terrains

La partie du projet localisée dans la réserve faunique des Laurentides est un territoire public (Gouvernement du Québec) non subdivisé. La partie du projet dans la ville de Laterrière est en partie du domaine public et en partie du domaine privé.

7. Description du projet et de ses variantes

Le ministère des transports du Québec (MTQ) se propose de réaliser le projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées sur une distance de 143 kilomètres.

Le projet consiste à récupérer, dans la mesure du possible, la chaussée existante et à construire une deuxième chaussée à une distance variant de 23 mètres à 33 mètres entre les lignes de centre de chacune des chaussées. Lorsque la topographie est difficile, la deuxième chaussée s'éloignera au-delà de 33 mètres pour éviter les obstacles ou sera rapprochée à moins de 23 mètres.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Les principales contraintes du projet se situent au niveau de l'élaboration des tracés en raison d'une topographie très accidentée, de la présence d'un réseau hydrographique important et de la présence d'infrastructures de transport d'énergie le long de la route actuelle.

9. Principaux impacts appréhendés

Les principaux impacts du projet concernent l'habitat du poisson, pour le milieu naturel, et les entraves à la circulation durant les travaux, pour le milieu humain.

10. Calendrier de réalisation du projet

Le calendrier d'exécution du projet est joint en annexe.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Une étude d'impact sur l'environnement s'effectue simultanément au présent projet entre les kilomètres 60 et 84. De 2002 à 2005, une deuxième chaussée sera construite pour la portion de l'autoroute 73 entre les kilomètres 53,4 et 60.

De plus, les travaux du plan d'intervention de 1999 se poursuivront en tenant compte des critères de conception du projet de 4 voies à venir.

12. Modalités de consultation du public

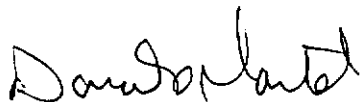
La population se manifeste en faveur de ce projet depuis de nombreuses années. Des enquêtes auprès des usagers (particuliers, transporteurs, etc.) ont déjà eu lieu notamment au cours des études d'opportunité de 1991 et 1999. Cependant, il est prévu de cibler certains groupes de représentation régionaux malgré qu'il soit connu que la principale préoccupation du public est de savoir quand commenceront les travaux de construction d'une route à 4 voies divisées entre Chicoutimi et Québec.

13. Remarques

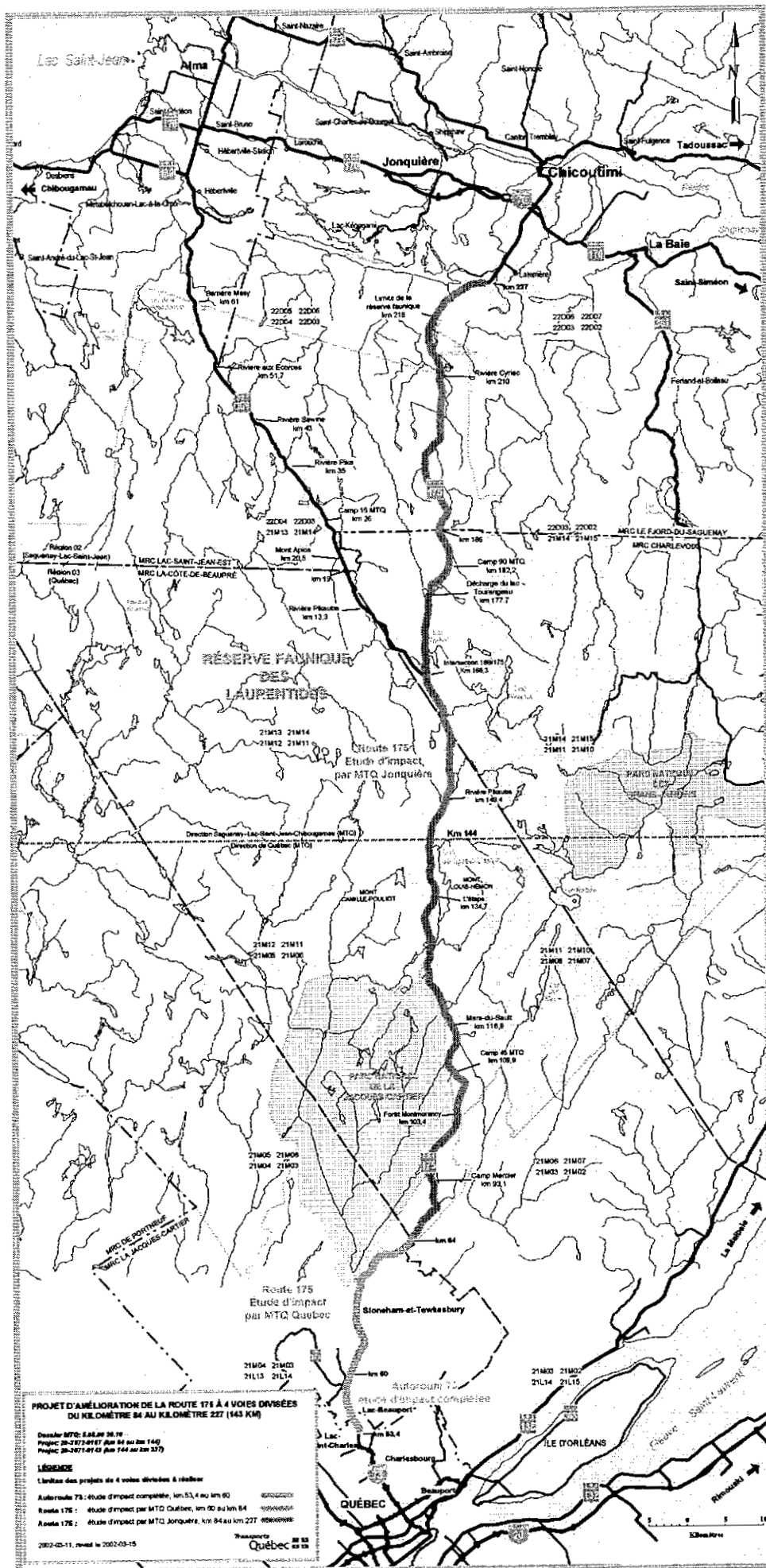
Ce projet d'étude sera réalisé pour répondre également à la législation fédérale de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé à Jonquière, le 22 avril 2002



Donald Martel, a.g.
chargé de projet Environnement
Service des inventaires et du Plan
Ministère des Transports du Québec



**PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 175 À 4 VOIES DIVISÉES
DU KILOMÈTRE 84 AU KILOMÈTRE 227 (143 KM)**

Dossier MTO : 5.88.20.28.19
 Projet : 20-2072-0187 (du km 84 au km 140)
 Projet : 20-2072-0148 (du km 140 au km 227)

LEGÈNDE

- 1. Lignes des projets de 4 voies divisées à réaliser
- Autoroute 75 : étude d'impact complète, km 53,4 au km 80
- Route 175 : étude d'impact par MTO Québec, km 80 au km 84
- Route 175 : étude d'impact par MTO Jonquière, km 84 au km 227

2002-02-11, révisé le 2002-03-15
 Québec

Transports

Québec 

DEVIS (CALENDRIER)

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

**AMÉLIORATION DE LA ROUTE 175 À 4 VOIES DIVISÉES
DU KILOMÈTRE 84 AU KILOMÈTRE 227 (143 KM)**

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES
ET VILLE DE LATERRIÈRE

CONTRAT N° : 3650-02-AC01

PROJET N° : 20-3972-0157 (DU KM 84 AU KM 144)

PROJET N° : 20-3671-0143 (DU KM 144 AU KM 227)

DOSSIER MTQ N° : 5.08.00 20.10

SERVICE DES INVENTAIRES ET DU PLAN

DIRECTION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN-CHIBOUGAMAU

22 Avril 2002

CALENDRIER D'EXÉCUTION

Étape	Début	% Avan.	Durée	Échéancier	Remarques
Étape 1 Avis de projet au MENV – Québec Avis de projet au Fédéral				avril 2002	– Étape réalisée par le MTQ
Étape 2 Tracés préliminaires	Janvier 2002			mai 2002	– Étape réalisée par le MTQ
Étape 3 Réunion de démarrage MTQ et Fournisseur				juin 2002	
Étape 4 Réunion de coordination MTQ, Fournisseur MENV – Québec et Fédéral				juin 2002	
Étape 5 Travaux d'inventaire et de caractérisation	Juin 2002			octobre 2002	

Dossier MTQ n° : 5.08.00 20.10Réserve faunique des Laurentides et ville de Latéridière
Devis d'étude d'impact sur l'environnement**Contrat n° : 3650-02-AC01**Amélioration de la route 175 à 4 voies divisées
kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km)**CALENDRIER D'EXÉCUTION**

Étape	Début	% Avan.	Durée	Échéancier	Remarques
Étape 6 Dépôt auprès du MTQ d'une partie du rapport d'étude d'impact sur l'environnement				février 2003	<ul style="list-style-type: none">- Section «Sommaire»- Section «Mise en contexte du projet»- Section «Description du milieu récepteur»- Section «Description des options et des variantes du projet»- Cartographie des 4 sections
Étape 7 Dépôt auprès du MTQ du rapport d'étude hydraulique				février 2003	
Étape 8 Dépôt du rapport d'étude d'impact sur l'environnement auprès du MENV – Québec et du Fédéral				juin 2003	
Étape 9 Consultations Interministérielles par le MENV – Québec et le Fédéral et questions au MTQ			3 mois	septembre 2003	
Étape 10 Dépôt de l'addenda : réponses par le MTQ aux questions du MENV – Québec et du Fédéral			3 mois	décembre 2003	

Dossier MTQ n° : 5.08.00 20.10Réserve faunique des Laurentides et ville de Laterrière
Devis d'étude d'impact sur l'environnement**Contrat n° : 3650-02-AC01**Amélioration de la route 175 à 4 voies divisées
kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km)**CALENDRIER D'EXÉCUTION**

Étape	Début	% Avan.	Durée	Échéancier	Remarques
Étape 11 Avis de recevabilité du MENV – Québec			2 mois	février 2004	
Étape 12 BAPE : période d'information et de consultation publiques			45 jours + 15 jours adm.	avril 2004	
Étape 13 BAPE : audience publique (partie information et partie mémoires) et rapport de la commission			4 mois + 1 mois adm.	septembre 2004	– S'il y a lieu
Étape 14 Rapport d'analyse du MENV – Québec pour l'acceptabilité du projet			1 mois	octobre 2004	
Étape 15 Avis de recevabilité du Fédéral suite à la période de participation du public prescrite par la LCÉE				octobre 2004	
Étape 16 Décret d'autorisation par le Gouvernement du Québec (CAR)			1 mois	novembre 2004	

Dossier MTQ n° : 5.08.00 20.10

Réserve faunique des Laurentides et ville de Latéridière
Devis d'étude d'impact sur l'environnement

Contrat n° : 3650-02-AC01

Amélioration de la route 175 à 4 voies divisées
kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km)

CALENDRIER D'EXÉCUTION

Étape	Début	% Avan.	Durée	Échéancier	Remarques
Étapes subséquentes Autorisations du Fédéral au fur et à mesure du dépôt des plans et devis de construction					
Étapes subséquentes Autorisations du MENV – Québec en vertu de l'article 22 de la LQE (CAC) au fur et à mesure du dépôt des plans et devis de construction					